

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
MARDI 10 MAI 2016**

- **Début de séance : 19H05**
- **Secrétaire : B. FAVARO**
- **Present(e) (s) : Ch. DORLODOT, D. DOUYLLIEZ, B. FAVARO, Ch. BULAT, Cl. DUPONT, B. ADAM, D. DUQUENNE, S. MARELLE, S. BLAREAU,**
- **Procuration : D. DOUYLLIEZ donne procuration à Ch. DORLODOT,**
- **Absent (e) (s) excuse (e) (s): Ph. LOISEAU, F. BON, S. BLAREAU**

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2016**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 12 avril 2016

**Approbation de l'ordre du jour**

L'assemblée délibérante approuve l'ordre du jour.

**Proposition d'un troisième adjoint**

Le conseil municipal approuve la création d'un poste de troisième adjoint :  
Après appel à candidature, deux conseillères se présentent :  
B. FAVARO  
D. DUQUENNE

Il est procédé au vote.  
Après dépouillement, les résultats sont les suivants

**Election du troisième adjoint :**

Nombre de votant : 8  
B. FAVARO : 6  
D. DUQUENNE : 2

B. FAVARO est proclamée troisième adjointe.  
Cette décision prend effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2016.

**Redéfinition du taux des indemnités de fonction du maire et des adjoints**

Montant de l'enveloppe à ne pas dépasser si 3 adjoints : 1398.95 € BRUT  
A compter du 15 mai 2016 :

- ✓ Maire : 17% de l'indice brut 1015 soit 646.25 €
- ✓ Adjoint : 5.50 % de l'indice brut 1015 soit 209.09 € par adjoint
- ✓ Conseiller délégué : 3.30 % de l'indice brut 1015 soit 125.44 €

Soit un total de 1395.93 €, donc l'enveloppe est respectée

### **Subvention DETR demande de devis**

La préfecture réclame des devis pour la subvention DETR de l'extension de la mairie.  
Monsieur le Maire fournira des quantitatifs par corps de métier.

### **Travaux route de la Longueville**

Le département doit toujours donner son accord sur l'emplacement des ralentisseurs. La création de trottoirs rue de la Longueville devrait commencer le 17 mai 2016.

### **Reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité aux communes de moins de 2 000 habitants**

La loi des finances rectificative du 8 août 2014, a confirmé la perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité par les autorités organisatrices de la distribution, c'est-à-dire le syndicat d'électricité de l'arrondissement d'avesnes dans les communes de moins de 2 000 habitants.

Par délibération du 11 mars 2016, le comité syndical a décidé de reverser 40 % du produit de la consommation finale d'électricité perçue sur leur territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le reversement à hauteur de 40% de la taxe sur la consommation finale d'électricité perçue par le syndicat d'électricité d'Avesnes sur helpe sur le territoire de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) extension du SIDEN SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque**

Le conseil municipal approuve le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) et l'extension du SIDEN SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque.

### **Question diverses**

- Dans le cadre de la DECI, vous avez la possibilité de prendre connaissance du projet de règlement en consultant le site internet du SDIS 59. Ce document servira de base dans le cadre de la phase de concertation
- Le conseil municipal doit réfléchir sur la répartition des amendes de police recouvrées en 2015. plusieurs études sont retenues
- La CCPM organise des sessions de sensibilisation dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal à la découverte des ambiances paysagères du pays de Mormal :
  - le 3 juin 2016 de 14h00 à 17h00 à la salle des fêtes de Salesches (plateau Quercitain),
  - le 10 juin 2016 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Villereau, groupe de travail « Mormal et ses auréoles bocagères »
  - le 17 juin 2016 de 14h00 à 17h00, salle des fêtes d'Hon Hergies pour les communes du groupe « Bavaisis ».

Fin de séance : 20h25

